Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260327-29_2026-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan.

Absente excusée : RUEL David a donné pouvoir à GUÉRIN Ronan.

Secrétaire de séance : MÉAR Jean-Pierre.

OBJET : DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT TITULAIRE et SUPPLÉANT auprès de l'AGENCE France LOCALE (AFL)

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales.
Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales.
Vu le livre II du code de commerce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820.

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Langouet n°77 en date du 13 décembre2019.

Après délibération, le conseil municipal de Langouët décide, ***à l'unanimité*** :

1. De désigner Madame FLAUX Florence, en sa qualité d'adjointe au maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Langouët, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260327-29_2026-DE

2. De désigner Monsieur MEAR Jean-Pierre, en sa qualité d'adjoint au maire, en tant que représentant suppléant de la commune de Langouët, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

3. D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Langouët ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Affiché le 03 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DE LANGOUËT (I.-&-V.)

DUBOIS Jean-Luc.